

Communiqué de presse de Jeunes Médecins

Mercredi 27 octobre 2021

**La vraie cause de la crise des hôpitaux :
quand les Directions générales préfèrent engager
des praticiens cliniciens et refusent la titularisation d'un jeune médecin**

Voilà une histoire pour le moins ubuesque et qui souligne les aberrations de l'administration hospitalière.

Nous avons été récemment contactés par une adhérente qui après avoir été admise au concours national de praticien hospitalier a postulé auprès du centre national de gestion (CNG) pour un poste de praticien hospitalier dans son établissement. Sachant que ce poste était en effet vacant.

Mais qu'elle ne fut pas sa surprise d'apprendre que non seulement elle n'est pas retenue alors que l'hôpital l'avait poussée à candidater mais qu'en plus la direction générale de cet établissement a fait délibérément le choix de mettre un clinicien à sa place. Elle se retrouve donc sans poste !

La direction a donc choisi de contourner les règles en recrutant un clinicien en CDD plus coûteux pour l'hôpital plutôt que de titulariser ce jeune médecin qui venait d'obtenir son concours de praticien hospitalier ! Quelle est la logique de ce choix arbitraire ?

Jeunes Médecins a décidé d'intervenir auprès du CNG pour obtenir des explications et faire en sorte que la direction générale revienne sur sa position car cela est inacceptable et sans fondement !

Malheureusement on nous renvoie au texte qui prévoit : « *Dans l'ordre chronologique*
- le chef de pôle propose au directeur de l'établissement une ou plusieurs candidatures reçues ;
- le président de la commission médicale d'établissement donne son avis sur la ou les candidatures proposées par le chef de pôle ;
- si le directeur de l'établissement retient un candidat, il le propose au directeur général du CNG pour nomination en joignant la ou les propositions du chef de pôle et l'avis du président de la CME.
=> Si le directeur ne propose aucun candidat, il en informe le CNG (DGPH). »

En clair : libre à la Direction de faire ce qu'elle veut car le CNG ne peut pas imposer une nomination, quand bien même les médecins de son établissement sont en demande !

Contact presse

Emanuel Loeb
Président Jeunes Médecins
president@jeunesmedecins.fr
06 50 93 64 60